David Alves (AMDG): "La crise a ralenti nos process"

Dossiers - Publié le 05 février 2021 à 15h52, par

Pour David Alves, directeur financier de la société de gestion immobilière AMDG, l'impact de la loi de Finances 2021 a des conséquences indirectes sur l'activité de l'entreprise lyonnaise.



David Alves, directeur financier de la société de gestion immobilière AMDG à Lyon. (© DR)

Comment analysez-vous cette loi de Finances?

"Cette loi voit l'impôt sur les sociétés baisser pour toutes les entreprises, avec des orientations diverses selon leur chiffre d'affaires. Cette loi s'inscrit dans la droite ligne du plan de relance gouvernemental. Concernant les conséquences sur notre activité de gestion, je parlerais plus d'effets que de réels impacts."

C'est à dire?

"La crise a ralenti nos process, car l'incertitude liée à la pan- démie depuis presqu'un an a freiné certains de nos clients cibles, des investisseurs, dans leurs velléités de placements. Pour autant nous n'étions pas dans le rouge. Toutefois, si nous n'avions pas bénéficié d'un PGE (ndlr : 675 000 €) et de mesure de chômage partiel, je ne tiendrais peut-être pas ce type de discours aujourd'hui.

En effet, la croissance rapide de nos effectifs passés de 6 à 20 en deux ans pose des en- jeux RH importants liés à notre activité financière. Dans un secteur qui nécessite de recruter des profils très spécialisés et très compliqués à attirer, en plus hors de Paris, le défi est d'assurer la pérennité de nos

équipes aujourd'hui formées. Notre masse salariale pèse dans notre fonctionnement et les aides nous ont donc permis de préserver notre trésorerie."

Le secteur l'immobilier est aussi concerné par cette loi de Finances ?

"Effectivement, de nombreuses mesures bénéficient au secteur de l'immobilier avec une approche écologique forte, je pense notamment aux cr"dits d'impôts pour la modernisation des parcs immobiliers. Certains de nos clients, qui sont des propriétaires, vont en profiter pour rénover leurs logements."